



**Réunion des Hautes parties contractantes de la Convention sur certaines
armes classiques (CCAC/CCW)
(Genève, 22 novembre 2017)**

**Intervention de Mme Alice GUITTON
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Chef de la délégation française**

« DEBAT GENERAL »

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection.

La France s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne. Je tiens néanmoins à ajouter quelques remarques à titre national.

Je souhaite tout d'abord vous assurer du plein soutien de ma délégation tout au long de cette Réunion des Hautes Parties Contractantes.

Comme vous le savez, la France est pleinement engagée au sein de la Convention sur certaines armes classiques, qui constitue un **instrument essentiel du droit international humanitaire et une enceinte constructive** associant des expertises complémentaires et des préoccupations diverses.

L'universalisation de la Convention et de ses protocoles constitue un but commun et doit continuer à nous occuper, de même que son corollaire, la **pleine mise en œuvre de ses dispositions**. C'est pourquoi la France appelle tous les Etats n'ayant pas encore signé ou ratifié la Convention sur certaines armes classiques et ses différents protocoles à les rejoindre, et rappelle que le respect des obligations qu'ils prévoient est impératif.

Cette réunion des Hautes Parties contractantes, un an après la Conférence d'Examen, doit nous permettre d'assurer le suivi de travaux importants dans le cadre de la CCAC. Je souhaiterais passer en revue quelques-uns des points les plus importants pour ma délégation.

Tout d'abord, la France souhaite rappeler **l'importance des travaux menés dans le cadre du Protocole II modifié sur les engins explosifs improvisés**. Ils nous ont permis de mobiliser les Etats autour de cette problématique, d'identifier de bonnes pratiques, et d'adopter une déclaration politique sur ce sujet, entérinée par la Conférence d'examen de 2016. **La France souhaite vivement** que les Etats restent mobilisés pour lutter contre ce fléau, dont les conséquences sécuritaires et humanitaires restent terriblement préoccupantes. Cette année, je me réjouis tout particulièrement que la France ait été désignée comme présidente de la prochaine et 20^e Conférence des Etats parties au Protocole II modifié, et remercie toutes les Hautes Parties Contractantes pour leur soutien.

Ensuite, nos discussions sur les **systèmes d'armes létaux autonomes (SALA)**, débutées en 2014, démontrent que la CCAC est capable de se saisir des problématiques émergentes et ainsi de répondre aux attentes des Etats comme de la société civile. **La France est fermement convaincue que la CCAC constitue le forum adéquat pour évoquer cet enjeu primordial**, et soutient la poursuite des discussions dans ce cadre. Malgré les difficultés financières qui ont conduit à repousser et raccourcir nos travaux, nous nous félicitons de la tenue du premier Groupe d'Experts Gouvernementaux la semaine passée, et de la forte participation, tant des Hautes parties contractantes que des représentants de la société civile.

Je tiens d'ailleurs à saluer la présidence indienne, et à souligner notre satisfaction quant aux recommandations adoptées à l'issue du GGE. Ma délégation soutient pleinement le renouvellement du GGE en vue de l'année 2018, afin qu'il se réunisse pour une durée de 10 jours, si possible lors de deux semaines séparées afin de laisser le temps aux réflexions de mûrir, et sur la base du mandat qui est d'ores et déjà le sien.

Comme vous le savez, l'Allemagne et la France ont également fait plusieurs propositions substantielles pour la suite de nos travaux, sur lesquelles je reviendrai plus en détail lors du segment consacré aux SALA. Je souligne simplement à ce stade que la France est convaincue de la nécessité de poursuivre, en l'approfondissant, notre réflexion sur ce sujet.

Par ailleurs, la France note que des préoccupations persistent quant aux conséquences humanitaires de l'usage indiscriminé des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP). Nous rappelons que **la France considère que les MAMAP sont des armes légitimes mais qu'elles doivent être utilisées dans le respect des principes de réversibilité, de précision et de discrimination.** Conformément à la déclaration conjointe qu'elle avait prononcée en 2006, la France met progressivement en œuvre les meilleures pratiques en matière de minage.

Je souhaiterais évoquer un dernier point concernant le budget de la Convention et les contributions des Etats parties : **il est impératif que les Hautes parties contractantes paient leurs contributions, et en temps voulu,** afin les réunions d'Etats parties et d'experts puissent se dérouler normalement. Nous regrettons vivement que certaines réunions n'aient pas pu se tenir en 2017 par manque de fonds. Nous devons garder à l'esprit ces contraintes budgétaires en prévoyant la suite de nos travaux, sans renoncer à nos ambitions. Ma délégation, aux côtés d'autres pays, reviendra sur ce sujet lors du segment dédié. .

Enfin, la France note avec satisfaction les contributions de certains Etats pour permettre à la Convention de se saisir de certains sujets émergents, et se tient prête à y contribuer dans le contexte des objectifs et des buts de la Convention.

Je vous remercie, monsieur le Président./